

## ECONOMIE SOCIALE : BILAN DE L'EMPLOI EN 2013

EN COOPERATION AVEC L'ACOSS-URSSAF ET LA CCMSA

Cécile BAZIN – Amadou BA – Noël TADJINE – Guillaume PREVOSTAT - Jacques MALET

L'économie sociale, entendue sous le seul angle juridique, représente en 2013 : **200 000 établissements**, **2 362 000 salariés**, et une masse salariale de près de **54 milliards d'euros**, dont **14%** relevant du régime agricole.

Avec 2,36 millions de salariés, l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et fondations) a représenté **un emploi privé sur huit en 2013 (12,6%)**. Cet ensemble est principalement porté par le secteur associatif (83% des établissements, 77% des emplois et 69% de la masse salariale), sa colonne vertébrale.

En 2010, l'ensemble du secteur enregistrait encore une progression de 2% du nombre de salariés quand le secteur privé affichait un repli de 0,7%. Cette croissance continue depuis dix années a été interrompue en 2011 (+ 0,1%), au moment où le secteur privé enregistrait une hausse de 1,1%. L'année 2012 a été marquée par une légère reprise de l'emploi d'économie sociale (+ 0,3%), quand le secteur privé, hors économie sociale, accusait une légère baisse de 0,2%.

Au cours de l'année 2013, le nombre de salariés d'économie sociale a de nouveau progressé, faiblement (+ 0,3%). Le secteur des fondations et celui des mutuelles connaissent les plus fortes évolutions. De son côté, le reste du secteur privé amplifiait son recul (-0,5%). De ce fait, la part qu'occupe l'emploi de l'économie sociale, au sein de l'emploi privé, est passée de 12,5% à 12,6%.

Autour de cette moyenne nationale, Limousin, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Bretagne, Languedoc-Roussillon et Auvergne sont à peu près de 16%, voire nettement au-dessus. L'Île-de-France est à 8,6%. Ce ratio dépend tout autant du dynamisme de l'économie sociale que du dynamisme – ou de l'atonie - du secteur économique en général, dans chacune des régions. Un bilan actualisé sera bientôt disponible pour les 26 régions.

*Ce bilan se construit à partir d'une coopération très étroite que l'équipe de Recherches & Solidarités développe depuis neuf années avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF, ainsi qu'avec la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.<sup>1</sup> Il est exhaustif au regard des critères juridiques et des critères d'activités précisés en annexe technique. Il est rigoureusement cohérent, au fil des années, dans la mesure où la méthode d'observation est constante et identique pour le régime général et pour le régime agricole.*

AVEC LE SOUTIEN DE  
L'ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE ET DE LA CAISSE DES DEPOTS



<sup>1</sup> Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Emmanuelle WALRAET, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR (ACOSS-URSSAF), et Marc PARMENTIER (CCMSA).

## L'ÉCONOMIE SOCIALE EN FRANCE EN 2013

2,36 millions de salariés : un emploi privé sur huit. Le tableau suivant présente chacune des quatre composantes, avec une part prépondérante pour le secteur associatif, qui se confirme comme la véritable colonne vertébrale de l'économie sociale.

Tableau 1 – Poids de l'économie sociale en 2013 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Emplois	9,7%	1,7%	0,8%	0,4%	12,6%	100,0%
Masse salariale	7,0%	1,9%	0,9%	0,4%	10,1%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

A titre de repères, l'emploi associatif (9,7%), à lui seul, est plus important que l'ensemble du secteur de la construction qui représente 8,4% des emplois privés, ou que celui du transport (Source : ACOSS STAT n°188 – Mars 2014). Le tableau suivant présente les principales données issues du régime général et du régime agricole, à la fois en valeur et en pourcentage.

Tableau 2 – Composition de l'économie sociale en 2013 (en valeurs et %)

	Etablissements (arrondis)		Emplois		Masse salariale	
			(en milliers de personnes physiques)		(en millions d'euros)	
Associations	164 590	82,7%	1 813	76,7%	36 934	68,5%
Coopératives	25 370	12,8%	320	13,6%	9 994	18,6%
Mutuelles	7 480	3,8%	155	6,6%	4 937	9,2%
Fondations	1 330	0,7%	74	3,1%	2 002	3,7%
Economie sociale	198 770	100,0%	2 362	100,0%	53 867	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les associations représentent 83% des établissements employeurs, près de 77% des emplois, et compte tenu des temps partiels plus nombreux dans ce secteur, près de 69% de la masse salariale distribuée dans l'économie sociale. Le tableau suivant permet de voir le nombre moyen de salariés dans chacune des composantes, et le salaire moyen annuel par tête distribué.

Tableau 3 – Caractéristiques des composantes de l'économie sociale en 2013

	Taille moyenne des établissements	Salaire moyen annuel par tête (SMPT)
Associations	11,0	20 375
Coopératives	12,6	31 235
Mutuelles	20,7	31 809
Fondations	55,9	26 952
Ensemble de l'économie sociale	11,9	22 801
Ensemble du secteur privé	9,4	28 334

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Environ 55% des établissements associatifs employeurs sont de petites structures comportant moins de 3 salariés. En revanche, principalement dans le secteur sanitaire et social, près de 5% des associations comptent plus de 50 salariés. La taille moyenne s'établit à 11 salariés, comme en 2012. Le salaire moyen annuel par tête est un peu inférieur à 20.400 euros, nettement inférieur à celui des fondations, et plus encore à celui des coopératives et des mutuelles.

**UN SECTEUR AGRICOLE IMPORTANT :** Au sein de l'économie sociale, il représente environ 10% des établissements, 12% des salariés car leur taille est un peu plus importante que dans le régime général, et 14% de la masse salariale distribuée.

## L'ÉCONOMIE SOCIALE EN REGION

En 2013, la part que représente l'économie sociale au sein de l'emploi privé dans les régions, varie de 8,6% en Ile-de France à 17% dans le Limousin. Le tableau suivant présente la situation pour chacune des 22 régions métropolitaines et pour l'ensemble de l'outre-mer.

Précisons bien qu'il s'agit ici de la part des emplois d'économie sociale au sein du secteur privé uniquement et non au sein de l'emploi en général, y compris le secteur public. La présence de celui-ci perturbe la lecture et le classement, selon la place plus ou moins importante de l'emploi public dans chacune des régions<sup>2</sup>.

Tableau 4 – Part de l'emploi dans l'économie sociale par région (en bleu les régions dont le rang a changé)

Régions	En 2012		En 2013	
	Part de l'emploi d'économie sociale dans l'ensemble du secteur privé	rang	Part de l'emploi d'économie sociale dans l'ensemble du secteur privé	rang
Limousin	17,0%	1	17,0%	1
Basse Normandie	16,3%	2	16,4%	2
Poitou Charentes	16,3%	3	16,3%	3
Bretagne	15,9%	4	15,9%	4
Languedoc Roussillon	15,8%	5	15,9%	5
Auvergne	15,7%	6	15,9%	6
Franche Comté	15,4%	7	15,6%	7
Outre-mer	15,1%	8	15,0%	8
Midi Pyrénées	14,3%	9	14,3%	10
Lorraine	14,3%	10	14,5%	9
Pays de Loire	14,1%	11	14,1%	11
Nord Pas de Calais	13,6%	12	13,7%	12
Picardie	13,3%	13	13,4%	14
Centre	13,2%	14	13,2%	16
Bourgogne	13,2%	15	13,5%	13
Aquitaine	12,9%	16	13,0%	17
Alsace	12,9%	17	12,8%	18
Champagne Ardenne	12,8%	18	13,3%	15
Rhône Alpes	12,6%	19	12,7%	19
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	12,1%	20	12,1%	20
Haute Normandie	11,6%	21	11,7%	21
Corse	10,9%	22	10,8%	22
Ile-de-France	8,6%	23	8,6%	23
<b>France entière</b>	<b>12,5%</b>		<b>12,6%</b>	
<b>France hors Ile-de-France</b>	<b>13,8%</b>		<b>13,9%</b>	

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. *Lecture* : en 2012, la part de l'économie sociale dans l'emploi privé est de 17% dans le Limousin, plaçant la région au 1<sup>er</sup> rang national. En 2013, la part et le rang de cette région restent identiques.

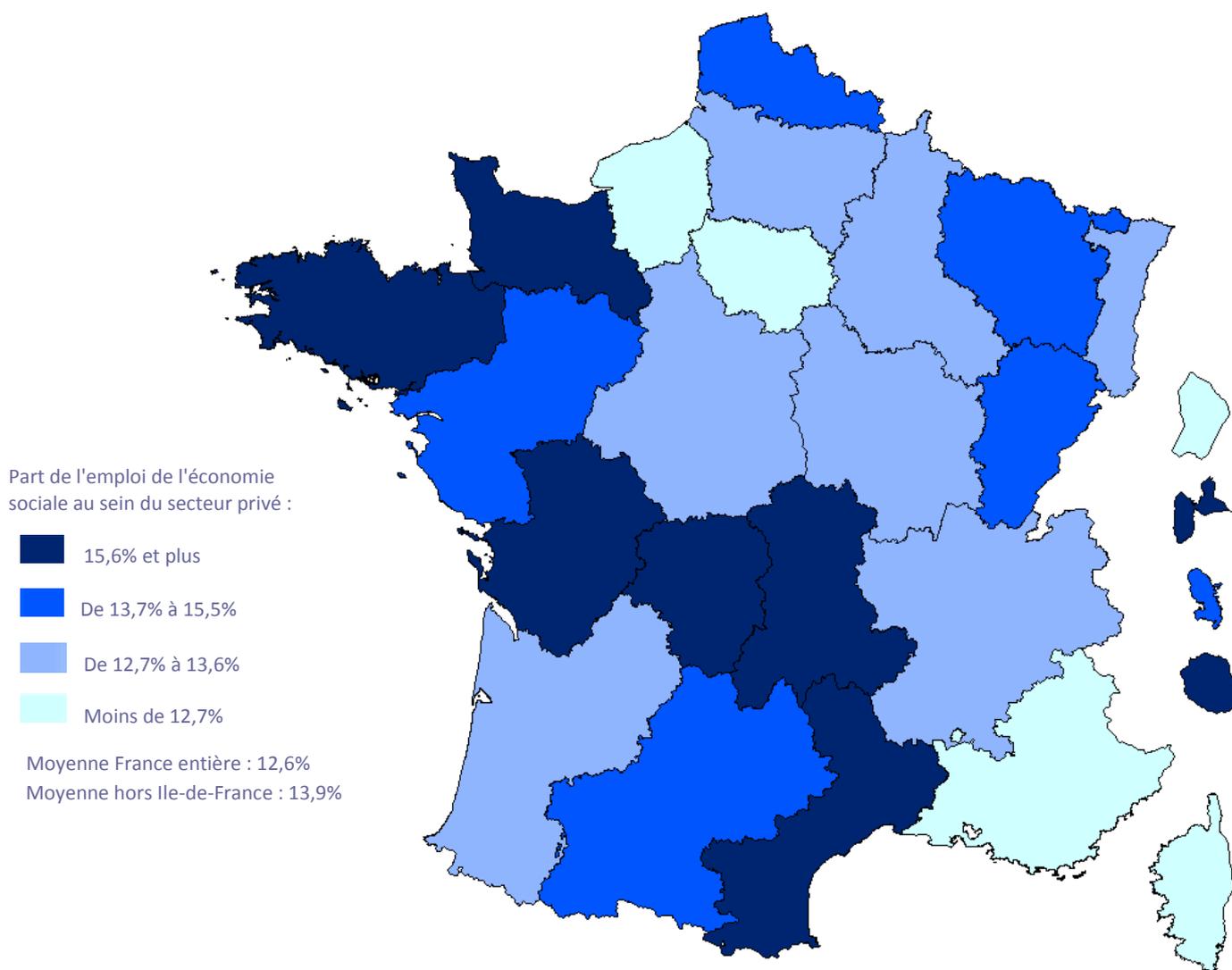
Le décalage entre la légère augmentation de l'emploi d'économie sociale et la baisse du reste de l'emploi privé, fait passer le ratio national de 12,5% à 12,6%. On insistera sur la proportion constatée hors Ile-de-France, qui avoisine désormais 14%, soit environ un emploi privé sur sept.

<sup>2</sup> Pour en savoir plus, voir la démonstration dans le « *Bilan de l'emploi dans l'économie sociale en 2010* » sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org)

Le rang des régions évolue très peu, tout particulièrement parmi les dix premières. Deux régions enregistrent une proportion nettement plus importante en 2013 : la Bourgogne (13,5% contre 13,2% en 2012) et la Champagne-Ardenne (13,3% contre 12,8% en 2012), ce qui leur fait gagner plusieurs places dans le classement 2013.

La carte de France illustre le tableau précédent en découpant les régions selon quatre strates, depuis celles dans lesquelles le poids des salariés de l'économie sociale au sein du secteur privé est inférieur à 12,7% jusqu'à celles où il dépasse 15,6%.

Rappelons que ce ratio dépend tout autant du dynamisme – ou de l'atonie – de l'économie sociale que du dynamisme - ou de l'atonie - du secteur économique en général.

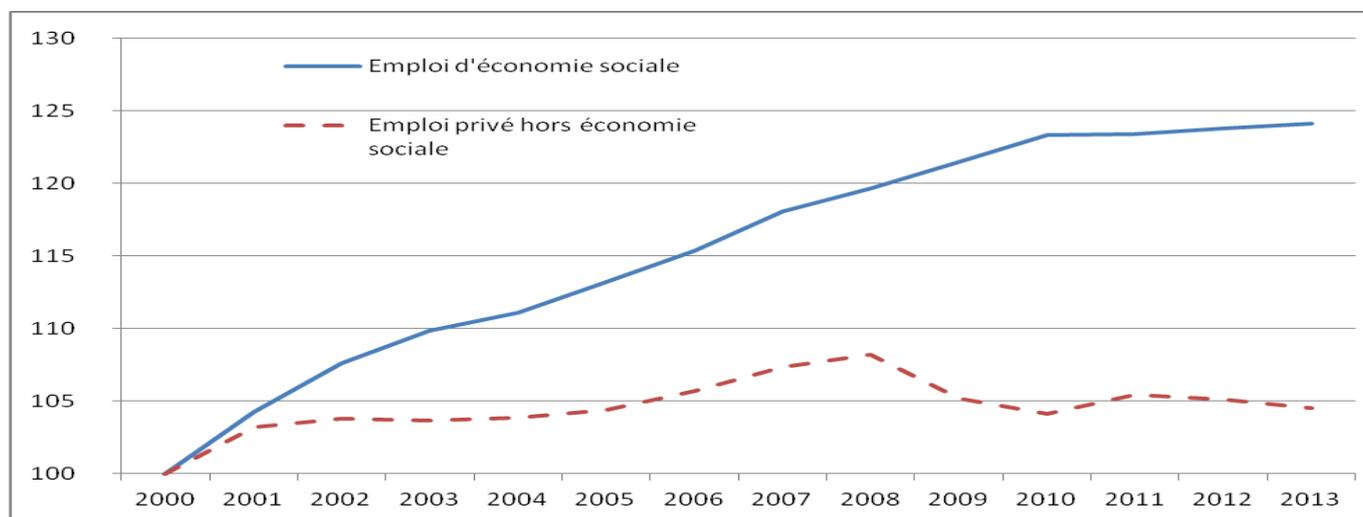


Les données relatives à chacune des 26 régions sont en ligne sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org) (rubrique dans les territoires - Panoramas régionaux). Elles seront bientôt actualisées à l'année 2013.

## L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MOUVEMENT

Le graphique suivant présente les évolutions respectives de l'emploi dans l'économie sociale et dans le secteur privé, hors économie sociale. Depuis 2000, le nombre de salariés dans les associations, fondations, coopératives et mutuelles a augmenté de 24% environ, dans un contexte général plus mouvant et nettement moins favorable : + 4,5% pour le secteur privé, hors économie sociale.

Graphique 1 – Evolution comparée de l'emploi d'économie sociale et du secteur privé, hors économie sociale



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

La progression du nombre de salariés d'économie sociale s'est nettement distinguée de celle du reste du secteur privé. Elle a été stoppée en 2010, soit deux années après celle du secteur privé (2008), effet retard lié à sa moindre exposition directe à la conjoncture économique.

Depuis deux années, en 2012 (+ 0,3%) et en 2013 (+ 0,2%), l'économie sociale a connu une lente progression, contrastant avec un recul du secteur privé hors économie sociale, de - 0,2% en 2012 et de - 0,5% en 2013.

## UNE EVOLUTION CONTRASTÉE

Permettant de faire un zoom sur les trois dernières années, le tableau suivant montre le décalage qui se confirme entre les évolutions respectives du secteur de l'économie sociale et de l'ensemble du secteur privé, hors économie sociale.

Tableau 5 – Evolutions comparées de l'emploi d'économie sociale et du secteur privé, hors économie sociale

	Entre 2010 et 2011		Entre 2011 et 2012		Entre 2012 et 2013	
	Economie sociale	Secteur privé hors ES	Economie sociale	Secteur privé hors ES	Economie sociale	Secteur privé hors ES
Etablissements	- 0,2%	0,6%	0,2%	0,3%	- 0,1%	- 0,2%
Salariés	0,1%	1,3%	0,3%	- 0,2%	0,3%	- 0,5%
Masse salariale	2,3%	3,7%	2,6%	2,1%	1,9%	- 0,1%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

L'année 2011 avait été marquée par une légère baisse du nombre des établissements d'économie sociale (-0,2%), et à la quasi stagnation du nombre de ses salariés. L'économie sociale s'est redressée en 2012, pendant que le reste du secteur privé enregistrerait une baisse de 0,2% du nombre de ses salariés.

Au cours de l'année 2013, l'augmentation du nombre de salariés d'économie sociale, lente mais réelle, s'est confirmée (0,3%), pendant que le reste du secteur privé accentuait son retrait, y compris en termes de masse salariale.

Au sein même de l'économie sociale, les tendances sont un peu différentes, qu'il s'agisse du régime général, ou du régime agricole un peu plus en difficulté, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 6 – Evolutions de l'emploi de l'économie sociale en 2011, 2012 et 2013

	Entre 2010 et 2011		Entre 2011 et 2012		Entre 2012 et 2013	
	Régime général	Régime agricole	Régime général	Régime agricole	Régime général	Régime agricole
Etablissements	<b>- 0,1%</b>	<b>- 1,3%</b>	0,2%	0,0%	<b>- 0,1%</b>	<b>- 0,2%</b>
Salariés	0,1%	0,0%	0,4%	<b>- 0,6%</b>	0,3%	0,0%
Masse salariale	2,3%	2,0%	2,6%	2,1%	2,0%	1,5%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

L'année 2013 est marquée par un retrait un peu plus accentué du nombre d'établissements sous régime agricole (- 0,2%) et par une stabilisation du nombre de ses salariés.

## LEGER REDRESSEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF CONFIRME EN 2013

Après une année 2011 difficile pour le secteur, l'année 2012 avait présenté un redressement de l'emploi qui se confirme au titre de l'année 2013.

Tableau 7 – Présentation du secteur associatif en 2013 – Données arrondies

	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	157 980	1 724 920	35 300 655
Régime agricole	6 610	87 815	1 633 327
Total associations	164 590	1 812 735	36 933 982
Variation 2012-2013	<b>-0,3%</b>	+ 0,2%	+ 1,9%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

Les associations sous régime agricole représentent environ 4% du total des employeurs et près de 5% du nombre des salariés. Globalement, le nombre des établissements a diminué légèrement, mais le nombre des salariés a un peu augmenté (0,2%), soit environ 3.400 emplois supplémentaires.

N'oublions pas que le secteur associatif représente, à lui seul, près d'un salarié privé sur dix, soit un peu plus que le secteur de la construction ou que le secteur du transport.

La présentation de ce bilan associatif sera prolongée dans le cadre de la 12<sup>ème</sup> édition annuelle de « *La France associative en mouvement* », prévue pour le mois de septembre 2014. Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur la très nette amélioration de l'approche statistique dont nous disposons désormais<sup>3</sup>, quant à la répartition des établissements en fonction de leur activité.

<sup>3</sup> Grâce au travail réalisé depuis de nombreuses années avec l'équipe de l'ACOSS-URSSAF, mis à profit et prolongé en 2013 par la direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'INSEE, et notamment par l'équipe de Paul FRANCESCHI, chef de la division Services.

Le bilan 2013 présente, en effet, une proportion des salariés appartenant à des établissements dits « *non classés ailleurs* », qui se limite à 10,5%, contre 13,7% en 2012. Cette première étape, ayant porté sur les 2.000 établissements les plus importants, s'avère très encourageante.

Elle devrait être suivie d'une deuxième étape qui sera décisive, lorsque bien d'autres établissements<sup>4</sup> pouvant être utilement reclassés auront été examinés.

## UN SECTEUR DES FONDATIONS EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Les fondations représentent un peu plus de 3% de l'emploi de l'économie sociale, et près de 4% de la masse salariale, les plaçant loin derrière les associations. Pour autant, le nombre de leurs établissements augmente régulièrement, dépassant la barre des 1.300 en 2013. Il s'agit généralement d'établissements importants, dont le nombre moyen de salariés dépasse la cinquantaine.

Tableau 8 – Présentation des fondations (1)

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
2010	30	289	1 122	66 186	1 152	66 475
2011	28	328	1 191	69 083	1 219	69 411
2012	28	348	1 251	72 103	1 279	72 451
2013	26	293	1 304	73 989	1 330	74 282

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. (1) les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Entre 2010 et 2013, le nombre total de fondations a progressé de 15%, et le nombre de salariés de 12%, ceci notamment par la création de nombre de fondations d'entreprises. S'ajoutent quelques cas de changements de statuts juridiques, lorsque des dirigeants associatifs décident d'adopter celui de fondation.

Les liens sont, en tout cas, assez étroits entre le secteur associatif et celui des fondations. On observe des similitudes quant à leur mode de fonctionnement. On sait aussi que les acteurs de terrain font le plus souvent référence à la raison sociale d'un établissement, sans forcément distinguer, voire connaître, le statut juridique correspondant.

Ceci est tout particulièrement important dans le domaine sanitaire et social parce qu'il est le plus riche en fondations. C'est la raison pour laquelle nous examinons désormais les deux secteurs en parallèle, notamment dans le cadre de notre convention pluriannuelle avec l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux).

<sup>4</sup> Soit près de la moitié de ceux qui figurent aujourd'hui dans ce « *fourre-tout* », selon les travaux menés depuis plusieurs années avec l'équipe de l'ACOSS-URSSAF.

## LE SECTEUR COOPERATIF

Il est approché selon la méthodologie indiquée dans l'annexe technique, en précisant que ce bilan ne comporte pas les filiales, si leur statut juridique les classe en dehors du périmètre de l'économie sociale.

Tableau 11 – Présentation du secteur coopératif en 2013 – Données arrondies

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur		
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Evolution salariés 2012-2013
Coopératives agricoles	4 655	78 005	80	860	4 735	78 865	- 0,5%
Coopératives de production	40	610	1 495	26 960	1 535	27 570	4,6%
Coopératives de crédit	7 015	72 940	9 345	93 945	16 360	166 885	- 0,5%
Coopératives de consommation	NC	NC	340	5 750	340	5 750	- 1,4%
Coopératives artisanales	NC	NC	270	2 800	275	2 800	NS (1)
Coopératives commerciales	-	-	90	7 595	90	7 595	0,3%
Autres coopératives	150	1 755	1 900	28 735	2 050	30 490	NS (2)
<b>TOTAL COOPERATIVES</b>	<b>11 860</b>	<b>153 325</b>	<b>13 520</b>	<b>166 645</b>	<b>25 385</b>	<b>319 955</b>	<b>- 0,1%</b>

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC : Données non communicables en respect du secret statistique (1) Mouvement lié à des modifications statutaires de quelques établissements devenus coopératives artisanales. (2) Mouvement lié à l'absorption de plusieurs établissements par un groupe privé n'appartenant pas au périmètre juridique de l'économie sociale.

On compte près de 25.400 établissements coopératifs, à peu près équitablement répartis entre le régime agricole (60% de coopératives de crédit et 40% de coopératives agricoles) et le régime général (près de 70% de coopératives de crédit).

De même, les 320.000 salariés se répartissent en une petite moitié sous régime agricole (48%), dont 78.000 dans les coopératives agricoles et près de 73.000 dans le domaine du crédit, et une petite majorité (52%) sous régime général, dont près de 94.000 dans le seul secteur du crédit.

A partir d'une légère diminution du nombre de salariés (- 0,1%), on distinguera le cas des coopératives agricoles et des coopératives de crédit ainsi que des coopératives de consommation du régime général, à la baisse, de celui des coopératives de production (+ 4,6%) en hausse significative.

## LE SECTEUR MUTUALISTE

En 2013, ce secteur représente près de 7.500 établissements pour un nombre de salariés de plus de 155.000, en augmentation de 1% par rapport à l'année 2012.

Tableau 11 – Présentation du secteur mutualiste en 2013 – Données arrondies

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur		
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Evolution salariés 2012-2013
Sociétés d'assurances mutuelles	NC	NC	1 920	30 720	1 920	30 720	2,0%
Assurance mutuelle agricole	100	15 375	NC	NC	100	15 650	0,0%
Mutuelles (de santé)	140	16 280	5 010	88 180	5 150	104 460	0,8%
Autres organismes mutualistes	290	4 230	30	155	320	4 385	1,3%
<b>TOTAL MUTUELLES</b>	<b>525</b>	<b>35 890</b>	<b>6 960</b>	<b>119 330</b>	<b>7 485</b>	<b>155 220</b>	<b>1,0%</b>

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC : Données non communicables en respect du secret statistique

Les mutuelles de santé représentent à elles seules plus des deux tiers des établissements et des emplois du secteur mutualiste. Comme en 2012, elles progressent en 2013 un peu moins vite (0,8%) que les sociétés d'assurances mutuelles qui évoluent de 2%.

La progression du nombre des salariés des mutuelles de santé s'explique essentiellement par une augmentation significative du nombre d'emplois (10% environ) dans les établissements mutualistes d'hébergement médicalisé pour personnes âgées (catégorie juridique 8210 et code APE 8710A).

**Sur le même sujet :** 3<sup>ème</sup> édition de *l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*. CNCRES - Editions DALLOZ – Hors-série Juris Associations. Juin 2014.

**A paraître prochainement :**

- Les 26 bilans régionaux de l'emploi dans l'économie sociale, édition 2014
- *La France associative en mouvement* – 12<sup>ème</sup> édition nationale et ses 26 monographies régionales

### **RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.**

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org).

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

## ANNEXE TECHNIQUE

### ○ Sources

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquels l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis 7 années.

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères. Elles sont arrondies ici et ne sont pas publiées lorsqu'elles sont couvertes par le secret statistique.

### ○ Périmètre des 4 composantes

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Elles sont chacune ici délimitées par leur statut juridique.

Les associations tout particulièrement, les coopératives et mutuelles dans une moindre mesure, font l'objet d'une répartition par secteur d'activité. Celle-ci est basée sur la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>5</sup>.

• Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :

- les associations non déclarées : 9210
- les associations déclarées : 9220
- les associations d'utilité publique : 9230
- les associations de droit local : 9260
- les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » : 9221
- les associations intermédiaires : 9222

• Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300

• Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).

- les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit (5458, 5558, 5658)

- les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651E (caisses d'épargne)<sup>6</sup>.

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652

- les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455, 5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

• Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles : 6411

- Assurances mutuelles agricoles : 8250

- Mutuelles : 8210

- Autres organismes mutualistes : 8290

<sup>5</sup> Cette nouvelle nomenclature comporte désormais 732 codes APE (activité principale exercée), composés de 4 chiffres et d'une lettre.

<sup>6</sup> Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.